220C1478
FR0000065278-FS0475

11 mai 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

HOPSCOTCH GROUPE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 mai 2020, complété par un courrier reçu le 11 mai, la société par actions simplifiée Sirius Investissement[1] (13 bis rue Saint Honoré, 77300 Fontainebleau) a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 mai 2020, le seuil de 5% du capital de la société HOPSCOTCH GROUPE et détenir 136 000 actions HOPSCOTCH GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 5,10% du capital et 3,15% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions HOPSCOTCH GROUPE sur le marché.

[1] Contrôlée par M. Fabrice Mazzoli.
[2] Sur la base d'un capital composé de 2 666 668 actions représentant 4 312 310 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.